

PROGRAMME 16 au 25 mars
Formation des gestionnaires de cas et pilotes de l'expérimentation MAIA
Lieu : fondation nationale de Gérontologie (49 rue Mirabeau 75016)
Salle de réunion 4eme étage gauche
Attention le 23 mars le lieu est susceptible d'être différent

Le modèle PRISMA et la gestion de cas 16 mars

Objectifs : Les GC connaissent le contexte français dans lequel se déploie le projet d'intégration, le contexte du modèle (émergence, niveau de preuves), les enjeux. Ils appréhendent l'importance de l'interdisciplinarité et de la concertation. Ils ont une explicitation des missions des gestionnaires de cas et de leurs outils.

Déroulé :

9h30 - 11h Le contexte français dans lequel s'inscrit PRISMA [environ 1h30] : pourquoi un projet d'intégration en France, à quel besoin cela répond-t-il ?

- panorama de l'organisation actuelle (**D Somme**)
- point de vue des acteurs des politiques publiques (**O. Saint-Jean**)
- point de vue des bénéficiaires (**Mme de Guillebon Alzheimer Essonne**)

Pause (15mn)

11h15 - 12h45 Le modèle PRISMA et la concertation [1h30] : Présentation du modèle PRISMA, de son niveau de preuve et de son adaptation en France (**D. Somme**).

Déjeuner 12h45 -14h00

14h – 15h30 Concertation clinique en lien avec la concertation tactique et stratégique [1h30] : Profils, missions, outils des gestionnaires de cas et pilotes locaux (**D. Somme**)

Pause 15 min

15 h 45- 17h00 Journées-type du GC ? [1h15] (TD¹): (**D Somme C Landel**)

J1= 4h30 + 1h15 TD

¹ TD signifie travaux dirigés. Il est considéré qu'un total de 30 h de TD sera nécessaire en tout dans la formation modulaire à la gestion de cas

Repères éthiques 17 mars

Objectifs : Les gestionnaires de cas savent situer leur intervention dans une approche de défense des droits communs de la personne. Les gestionnaires de cas savent se situer dans la relation d'aide. Ethique de l'évaluateur. Importance de repérer les signaux d'alarme. Comment susciter l'information nécessaire. Notion de non –abandon, d'autonomisation.

Déroulé :

9h30 – 11h Vieillir au XXIème siècle (**F Balard**) [1h30]

Pause

11h15 – 12h45 Le maintien à domicile comme répondant à un projet éthique de société : **B. Ennuyer** [1h30]

Déjeuner

14h - 14h50 Autonomisation, non abandon, évaluation et relation éthique **JL Lorrain** [50]

14h50- 15h40 Présentation charte éthique Haut Rhin et Essonne (**J Berthaud + M Khoser**) [50]

15h55 – 17h00 Concept(s) d'Interdisciplinarité (**Y Couturier**) [1h5]

J2=5h45

Maladie d'Alzheimer et signaux d'alertes 18 mars

Objectifs : Les gestionnaires de cas connaissent la physiopathologie, l'évolution et savent se situer fassent aux recommandations de traitement médicamenteux et non médicamenteux dans la Maladie d'Alzheimer et dans les pathologies apparentées. Les gestionnaires de cas savent caractériser les troubles du comportement et connaissent un éventail de possibilité de recours pour la personne et pour les proches.

Les gestionnaires de cas savent repérer les signaux d'alerte en rapport avec l'état de santé physique (pathologies courantes non Alzheimer). Il s'agit d'enseigner aux gestionnaires de cas les notions qui sont la base de l'enseignement donné aux patients eux-mêmes et à leur famille dans un objectif de co-gestion des risques.

Les gestionnaires de cas savent repérer les signaux d'alerte en rapport avec l'état de santé psychologique en dehors des troubles du comportement et de la démence et savent faire appel aux ressources psychiatriques ou psychologiques à bon escient et selon les bonnes modalités.

Les gestionnaires de cas savent repérer les signaux d'alerte en rapport avec la situation sociale (ou psycho sociale ou économique et sociale). Les gestionnaires de cas apprennent à développer une attitude pro-active vis-à-vis des problématiques sociales. Elles connaissent les limites du système institutionnel.

9h15- 10h 45 Signes d'alerte de santé physique sauf maladie d'Alzheimer [1h30] (**D Somme**)

Pause

11h00- 12h30 Maladie d'Alzheimer y compris les troubles du comportement [1h30] (**O Saint-Jean**)

Après-midi libre

J3=3h

Signaux d'alerte sociaux – relation avec les médecins 19 mars

9 h 15 – 10 h 45 Signaux d'alerte sociaux et environnementaux notamment syndrome d'épuisement de l'aidant [1h30] (**I Péan**)

11h -12h30 Comment communiquer avec le médecin généraliste ? [1h30]

- Point de vue de généraliste connaissant la gestion de cas (**JL Mamou**)- 11h-11h45
- Point de vue de gestionnaire de cas (**C Landel**)11h45-12h30

Déjeuner

Table ronde sur les signaux d'alerte sociaux [1h30 TD] animation par **D Somme, I Péan, Mme de Guillebon**

Table ronde sur les signaux d'alerte médicaux [1h30 TD] animation par **D Somme**

J4= 3h+3hTD

Outils : le SMAF (2 jours) 20 et 23 mars

Objectifs : Les gestionnaires de cas savent utiliser le SMAF pour évaluer l'autonomie fonctionnelle

Déroulé sur 2j avec cas clinique (mi-temps TD) Le SMAF **D Somme et C Perisset**

Après-midi le 23 mars : 15h-17h : signes d'alerte psychologique ou psychiatrique **J Pellerin**

J5= 3h + 3h TD

J6= 3h + 3h TD

**ATTENTION LA JOURNEE DU 23 MARS SERA PEUT ETRE HORS LOCAUX
FNG.**

Outils : l'OEMD, la synthèse et le PSI 24 mars

Objectifs : Les gestionnaires de cas savent produire une évaluation multidimensionnelle avec problématique et savent la traduire en plan de services individualisé. Ils connaissent les règles relatives à l'échange d'information clinique et savent utiliser les outils dans un objectif de concertation clinique

Déroulé sur 1j avec cas clinique et jeux de rôles (1/2 temps TD) **D Somme et C Perisset**

Application de la synthèse et du PSI au regard de l'accès aux droits locaux **D Somme et C Perisset**

J7=3h+ 3h TD

Outils : Accès aux droits OEMD, synthèse et PSI 25 mars

Objectifs : Les gestionnaires de cas connaissent les grilles d'évaluation donnant accès aux droits et savent situer leurs propres outils au regard de l'accès aux droits

9 h 15- 10 h 45 Matin AGGIR, APA et plan d'aide 1h30 : **C Berbezier/ Barnier**

11 h -12 h 30 CNAV et Plan d'action personnalisé 1h30 : **R Fau**

Déjeuner

13h30 -14h30 Bilan de formation, écrit et tour de table 1h **D Somme**

fin MAXIMUM à 15h

J8= 3h+1h TD

Outils : Connaissance du réseau local (1 jour) TD

Objectifs : Les gestionnaires de cas connaissent les principales ressources du territoire, en connaissent les critères d'accès et procédures à respecter ainsi que la durée possible du service et son articulation avec le travail du gestionnaire de cas

Cette journée devra être organisée par les pilotes locaux eux-mêmes sur le lieu de travail des gestionnaires de cas (ou dans tout autre lieu plus approprié mais localement).

Sans cette journée le module 1 de formation ne peut être considéré comme validé

Charge au pilote local (aidée éventuellement de ses partenaires) de réunir les principaux acteurs du maintien à domicile localement :

Notamment CLIC (ou PPE-CLIC ou pole) ; réseau de santé, SSIAD, Hôpital (service de gériatrie, des urgences notamment attention, il ne faut pas que l'hôpital ne soit représenté que par son service social), Centre de jour ou Accueil de jour, Services sociaux polyvalents, Hospitalisation à domicile, Services psychiatriques notamment CMP ou réseaux, Service d'adaptation des logements, équipe locale APA et CNAV, CCAS, etc.

Chaque structure/organisme devra présenter de façon pratique son fonctionnement, ses critères d'accès et procédures et son articulation avec le service de gestion de cas. Il ne s'agit pas prioritairement d'exposer les missions de chacune de ces structures mais de permettre aux gestionnaires de cas d'interagir efficacement avec elles sur le plan clinique. L'accès au droit notamment pour les prestations en rapport avec le logement et les prestations extra-légales (notamment municipale) devra être traité.

J9 = 6h TD

Un compte-rendu succinct (nommant les organismes présentés et la présence des personnes formées) de cette journée devra être adressé par les pilotes locaux au Dr Somme.

A la réception de ce CR le Dr Somme enverra une attestation de validation du module 1 de formation à la gestion de cas à chaque participant à l'ensemble du programme.

Total horaire 48 heures 30 (Le programme total de formation à la gestion de cas doit délivrer 120h d'enseignement) dont 20h15 de TD (sur 30)
--

La formation de gestionnaire de cas devra comporter un stage pratique (20 demi-journées) soit auprès d'un (e) gestionnaire de cas soit dans une structure de coordination clinique. La validation finale du diplôme demande un compte-rendu de ce stage.

Les modules suivants de formation devront aborder notamment les aptitudes à la négociation, les enjeux économiques de l'intégration, le suivi de situation dans le temps, la capacité de réflexivité à l'égard de sa propre pratique professionnelle.

Les thèmes qui doivent également être développés sont les suivants :

Communication non verbale

Aptitude rédactionnelle et de synthèse

(dans une perspective MAIA) Dispositifs relevant du handicap et des malades jeunes

(idem) Articulation avec le médecin du travail